

Domaine Public

DP

JAA
1002 Lausanne

Forts et en position de faiblesse

Pudeur ou superstition, les droites françaises font dans le triomphe modeste et savourent discrètement leur succès, qui paraît les encombrer, ou à tout le moins les surprendre par son ampleur.

En Suisse, pour un public d'insiders, les éditorialistes bourgeois enragent à longueur d'analyses, en commentant la récente élection au Conseil fédéral, opération qualifiée tour à tour d'habile, maline, roublarde, voire démoniaque, diabolique. Après avoir distrait la galerie, le magicien Peter Bodenmann aurait finalement joué son plus beau tour, en sortant la «*dea ex machina*» Ruth Dreifuss de son chapeau. Derrière le vocabulaire de la thaumaturgie, on perçoit toute la frustration des acteurs du psychodrame sorcier et on sent le secret espoir de l'exorcisme.

Consciemment ou non, la majorité parlementaire s'est rendue complice d'une manœuvre, plus intuitive que planifiée, de la minorité, qui a tout simplement compensé son infériorité numérique par la ruse et l'ingéniosité. Les militants socialistes ont mis quelque temps à sortir de l'étourdissement provoqué par cette accélération inusitée de l'histoire fédérale, qui s'écoule d'ordinaire si tranquille sous la Coupole. Avec sa superbe intelligence des gens et des choses, Ruth Dreifuss a beaucoup facilité la «conversion» de ceux et surtout de toutes celles pour qui l'attente et l'espérance avaient le même nom, le même visage: Christiane Brunner. Souveraine et souriante, sereine et juvénile, l'élue a su apaiser le climat, à gauche en tout cas.

Les notables bourgeois, eux, n'en sont pas encore tous revenus. Et leurs députés aux Chambres fédérales d'avoir à déguster les rageuses engueulades de leurs auteurs favoris. Première à sentir la droite flouée, la NZZ (13/14 mars) dénonce le «piège» de la formule magique, tendu en deux temps par les socialistes: d'abord en ouvrant «faussement» le jeu par la candidature jumelle puis en «accaparant» l'important Département de l'intérieur. Dans les deux cas, les élus des partis bourgeois, singu-

lièrement du PDC, ont fait étalage d'une insigne faiblesse, au lieu de manifester la force qui est arithmétiquement la leur.

En Suisse romande, ces critiques sont relayées par le *Journal de Genève* et *Gazette de Lausanne*, dont le correspondant parlementaire et conseiller national libéral Jacques-Simon Eggly ne manque pas une occasion de tenter de se profiler en dénonçant «le jeu dangereux de la Gauche» — la dernière fois à propos du référendum annoncé contre la révision de la Loi fédérale sur le chômage.

Sur le même thème, la NZZ vient de relancer massivement le débat (27/28 mars) en affirmant que «rien ne va plus» en matière de politique sociale: les compromis fabriqués sous la Coupole sont désormais contestés à l'extérieur du Palais, sur la place Fédérale. La démocratie directe ne servirait plus qu'à démolir les édifices législatifs laborieusement construits par la démocratie parlementaire.

Ainsi, tandis que Ruth Dreifuss cite Jean-Jacques Rousseau et propose un nouveau «contrat social», à négocier dans la loyauté et l'esprit de solidarité, la droite politique et patronale durcit son opposition à la démocratie de concorde, à laquelle elle ne se montre attachée que si elle s'y sent en position de force.

Ces messieurs devraient avoir le courage de faire un effort sur eux-mêmes, pour affronter cette simple vérité: le pouvoir est un instrument trop fragile pour être utilisé à la dure, sans partage. Les droites françaises le savent bien, qui sentent trop le poids des responsabilités s'abattant sur leurs seules épaules pour triompher béatement. En Suisse, les leaders des partis bourgeois doivent encore apprendre qu'ils ne maîtriseront jamais seuls ni le déroulement ni la solution des conflits. Dure leçon pour les porte-parole politiques du Vorort et autres organisations économiques, dont les chefs ne connaissent que les coups de force et les positions dominantes.

Tristounette soirée

Après les hymnes de Mai, les Ides de mars des socialistes français. Pourtant la droite a le triomphe modeste.

(ag) Comment la publication télévisée des résultats électoraux aurait-elle pu être émotionnelle, quand la campagne fut sans débat majeur ? Les Français (c'est leur manière de parler d'eux-mêmes à la troisième personne; ils ne disent pas le peuple français, comme nous le disons encore en distinguant le peuple et les cantons; même la gauche n'utilise plus la formule «le peuple de gauche»; et pourtant la Constitution de la V^e République se définit dans son principe de manière rousseauiste comme «le gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple»), donc les Français par leur vote adressaient deux messages, comme on le dit en style commentateur: sanctionner les socialistes, mais ne rien bouleverser, sous réserve d'un traitement énergique du chômage. Le scrutin majoritaire a amplifié la sanction et les vainqueurs, le sachant, triomphaient sans triomphalisme. De surcroît, les vedettes politiques qui tournent sur le plateau de télévision reçoivent quelques recommandations préalables sur ce qu'il faut dire ou ne

pas dire. Ils se répètent donc. Pour une fois, la politique télévisuelle n'était pas du spectacle.

Changer la vie

Le socialisme français a fini de payer sa prétention rhétorique d'être plus qu'une sociale-démocratie. En arrivant au pouvoir, il avait pourtant choisi de confirmer l'arrimage à la Communauté européenne. Ce choix signifiait refus du protectionnisme et libre circulation des capitaux. Donc la vigueur économique. Dès lors les formules glorieuses «changer la vie» ou «rupture avec le capitalisme», utiles comme drapeaux pour ceux qui aiment être porte-drapeaux, se trouvaient contredites par l'idéologie libérale dominante de la Communauté européenne. Il fallut le dire dès 1983 et aujourd'hui les drapeaux sont en berne.

Même les mesures sociales, réformistes, prises rapidement pour créer l'irréversible (comme l'avait fait le Front populaire avec les «congrés payés») donc les 39 heures et la retraite à 60 ans, pesèrent lourd sur l'économie, sans qu'elles aient contribué à enrayer de manière significative le chômage.

Le bilan socialiste n'est pourtant pas, économiquement et nationalement, mauvais. Les Suisses ont appris à découvrir un franc français stable. La vitalité du pays se reconnaît dans l'aménagement des centres-villes, dans les constructions innovantes, dans des axes nouveaux de communication. Combien supérieure à l'Italie, que l'on voulait nous donner en exemple de «moins d'Etat» et qui ne se distingue plus par son inventivité. Même les nationalisations françaises n'ont pas été négatives. (Voir en encadré le jugement d'Elie Cohen.)

Ce que le socialisme français n'a pas réussi, c'est d'aller jusqu'au bout de la décentralisation amorcée par Gaston Defferre. Mitterrand y a vu le risque que se renforcent par région des bastions conservateurs. On a eu peur de toucher à des monuments proches du pouvoir socialiste comme l'éducation nationale, alors qu'elle pourrait être le lieu de la dynamique d'une décentralisation de la gauche.

En contraste, frappait le monarchisme présidentiel, ses grands chantiers prioritaires, tous dans la capitale, accentuant le renforcement excessif de la région parisienne; et comme le règne est long, les habitudes courtisanes.

Dans la marge de manœuvre étroite que lui laissait le libéralisme européen, le socialisme français s'est peu consacré aux domaines où il pouvait un peu, mais réellement, changer la vie, dans l'aménagement du territoire. On vit surtout les mises en scène gratuites des ministres successifs des villes et banlieues, l'absence de réponse à la désertification de vastes régions.

Et maintenant

Il n'est pas certain que la droite portée au pouvoir, qui se dit pourtant libérale, ait accepté avec la même conviction que la gauche socialiste (Chevènement mis à part) la logique européenne. Les risques de fracture sur ce sujet sont élevés. Chirac fut l'auteur de l'appel de Cochin et un de ses démons est de croire qu'il faut frapper un grand coup lorsque la grandeur de la France est en cause. Pour la grandeur de la France, il y a pourtant le Clémenceau, qui apparaît chaque fois qu'il faut.

Pour de telles poses viriles, on pourra aussi compter sur ce Parlement qui reste «couillu»: 35 femmes sur 577 députés. Ce n'est pas encore les printemps de femmes, en France.

Quant à la politique économique, si l'on se refuse à augmenter la quote-part des prélèvements, si l'on ne veut pas toucher à la défense nationale, mais renforcer la sécurité, alléger les charges des entreprises, etc, qui paiera ? La marge de manœuvre est étroite, c'est une redite. La droite peut espérer les effets d'un programme de relance (bâtiments), puis le retournement de la conjoncture. La politique, apprentissage de la modestie.

Quant au socialisme français, après la rupture avec sa rhétorique, s'il sait rompre aussi avec son jacobinisme favorisé par le régime présidentiel, il a encore devant lui un large champ d'action, critique et inventif. ■

Nationalisations

La nationalisation a été un échec idéologique et une réussite capitaliste. Dans le capitalisme sans capitaux à la française, la nationalisation a permis de socialiser les pertes et les coûts de la reconversion, elle a offert une protection anti-OPA efficace, elle a préservé la France des effets ravageurs de la spéculation et elle a même favorisé une stratégie audacieuse d'investissements français à l'étranger.

La privatisation est dans la logique de la modernisation capitaliste réussie par les socialistes. Elle s'impose car les groupes concurrentiels n'ont plus besoin de béquilles et que l'Etat est un très mauvais actionnaire par temps calme. Du reste, les engagements européens et la crise des finances publiques à venir ne nous laissent guère le choix.

Elie Cohen, dans une interview parue dans *Le Monde* le 23.02.1993.

Vacances

DP ne paraîtra pas pendant la période de Pâques. Le prochain numéro sortira donc le 22 avril. Nous souhaitons à tous nos lecteurs un beau début de printemps.

Un problème qui apporte des solutions multiples

Les collectivités publiques ne vont pas pouvoir faire face à long terme au chômage. Et si on le «privatisait» ?

(jd) On se souvient des fortes paroles du candidat François Mitterrand en 1981, accusant son adversaire Giscard d'Estaing de n'avoir rien fait pour lutter contre l'augmentation du chômage. Treize ans plus tard, la France compte un million de chômeurs supplémentaires, une situation qui explique en partie le sévère échec de la majorité socialiste sortante. Mais aujourd'hui aucune formation, aucune personnalité politique ne se risquent à formuler des objectifs chiffrés de réduction du chômage. L'idée fait son chemin que les recettes classiques sont inopérantes.

La croissance en échec

Au soir du deuxième tour des élections législatives françaises, Philippe Seguin reconnaît que la croissance économique ne résoudra pas ce problème: «*Depuis vingt ans nous écoutons bouche ouverte les conseils des économistes et nous attendons la reprise, sans résultats tangibles. Il faut bien admettre que l'économie ne parviendra plus à équilibrer le marché du travail et que nous devons attaquer le problème du chômage de manière différente.*»

Le langage de Hans Würigler, jusqu'à la fin de l'an passé directeur du centre de recherche conjoncturelle de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich, n'est guère différent. Interrogé par le *Tages Anzeiger* (22 mars 1993), il passe en revue les différents remèdes envisagés pour lutter contre le chômage.

Améliorer le niveau de formation des demandeurs d'emplois et des salariés en général, c'est une bonne chose; aujourd'hui encore les entreprises ont peine à trouver des spécialistes. Mais la difficulté, c'est qu'on ne sait pas maintenant quelle formation exigeront les places de travail de demain.

Les programmes publics de relance peuvent également contribuer à détendre la situation, mais Hans Würigler estime que le chômage se stabilisera à 4%, même en cas de reprise.

Les patrons revendiquent une plus grande souplesse qui permettrait d'adapter les salaires à la baisse quand

la quantité de travail diminue. Face aux rigidités du marché du travail, les entreprises rationalisent en remplaçant le travail par le capital. Certes, admet Hans Würigler, mais c'est une tendance irréversible: on ne peut imaginer un entrepreneur qui reviendrait à des méthodes de production désuètes pour la seule raison que les salaires baissent. Et une diminution des revenus pourrait aggraver le chômage, parce que les salariés chercheraient à travailler plus pour compenser leur perte de salaire. Si les salaires suisses sont relativement élevés, c'est parce que le coût de la vie est lui aussi élevé, une conséquence directe des ententes et des cartels qui entravent la concurrence et du prix artificiellement élevé du sol, donc des loyers (voir DP n° 1117). Les effets d'une meilleure concurrence sur l'emploi se feraient sentir à long terme seulement.

La productivité génératrice de chômeurs

Pour Hans Würigler, l'assurance-chômage telle qu'elle est conçue actuellement n'est pas satisfaisante, ni économiquement ni humainement. Au lieu de dépenser plus de trois milliards de francs par an pour indemniser 150 000 personnes, il vaudrait mieux offrir à ces gens des programmes de formation dans les entreprises (voir DP n° 1121), tout en veillant à ne pas maintenir en vie artificiellement des structures dépassées. Cette manière de faire n'a de sens que pour lutter contre le chômage structurel, lorsque la demande de travail n'est pas adaptée à l'offre. Le problème central aujourd'hui, c'est le progrès technique et l'amélioration de la productivité qu'il induit. Deux voies sont possibles: l'augmentation massive de la consommation ou la diminution du temps de travail. La première voie est problématique car elle conduira à détériorer plus encore l'environnement et à épuiser plus rapidement les ressources naturelles.

Reste donc la diminution du temps de travail. La perte d'un emploi exige l'intervention de l'Etat, l'intervention de

l'assurance-chômage. Mais si ces 40 heures perdues sont réparties sur 20 salariés, la diminution de la quantité de travail peut être gérée par les partenaires sociaux. En revendiquant une diminution de 5% du temps de travail à salaire égal, grâce aux gains de productivité, ou même avec baisse de salaire temporaire selon la situation conjoncturelle, les syndicats feraient preuve de solidarité à l'égard des chômeurs.

L'Union syndicale suisse, dans son récent programme de relance, a indiqué qu'elle serait prête à discuter de cette voie. Pour cela, les partenaires doivent se mettre autour d'une table et négocier de manière décentralisée. Et les patrons ouvrir leurs comptes et justifier leurs difficultés. La lutte contre le chômage n'aboutira que par un effort concerté et la pleine reconnaissance du rôle des organisations syndicales dans les entreprises. ■

La presse et les produits financiers

(ag) L'abonnement à un journal se paie d'avance. Les dépenses, elles, s'étalent l'année durant. Même si l'on tient compte du fait que l'abonnement ne représente que le tiers des recettes, la trésorerie du début d'année peut être placée avantageusement, du moins lorsque les taux de paiement à court terme sont élevés, ce qui fut le cas en 1992. L'avantage pour un journal à gros tirage peut être supérieur au million, dû uniquement aux placements financiers. Les comptes de la *Neue Zürcher Zeitung*, récemment publiés, en sont l'illustration.

Selon l'ATS, le groupe n'est «pas satisfait» de son exercice 1992. Le recul des annonces a causé une chute de 45,9% du bénéfice d'exploitation, à 2,6 millions de francs. Grâce à la hausse des produits financiers, le bénéfice net a atteint 7,8 millions, contre 8,5 millions en 1991. Le dividende reste inchangé, à 300 francs par action. Ulrich Bremi, président du conseil d'administration, chiffre le recul des ventes d'annonces à 7,9%. Avec 110 millions de francs, ce poste procure 65% des recettes du groupe. ■

Les verts montent au front

Les organisations de protection de l'environnement refusent qu'on les accuse d'être à l'origine de réglementations paralysantes. Elles déplacent le débat en se montrant capables de pratiquer des formes d'action ouvertes et économiquement intéressantes.

(jd) En période de récession, les normes de protection de l'environnement n'ont pas bonne presse. Tous ceux qu'inquiète la crise économique, mais qui se refusent à en faire l'analyse approfondie, trouvent là un bouc émissaire commode: le souci de l'environnement est un luxe qu'il faut s'empresse d'oublier lorsque le temps se couvre, concurrence internationale oblige. Exigences trop sévères, procédures trop complexes et interminables, opposition systématique des milieux écologistes sont dans le collimateur des déréglementeurs de tous poils qui veulent ainsi redynamiser l'économie.

Raisonnables

Les organisations de protection de l'environnement, à qui la loi donne un droit de recours, refusent de porter le

chapeau. Elles peuvent prouver, chiffres à l'appui, leur retenue dans l'exercice de ce droit, et un taux de succès appréciable auprès des tribunaux. C'est donc bien que le problème se situe ailleurs, notamment dans le manque de soin que révèlent encore trop de requêtes en autorisation de construire et dans la négligence dont font preuve certaines administrations dans l'application du droit: tel canton n'exige pas d'étude d'impact alors que la législation est claire à ce sujet, ou accorde une autorisation en méconnaissance de la nature des émissions polluantes de la future implantation industrielle; la mise à l'enquête d'un projet de construction ne contient pas les informations nécessaires pour que le voisinage puisse juger de la validité de l'autorisation. Dans tous ces cas, l'intervention des organi-

sations de protection de l'environnement s'est révélée positive, tout simplement pour faire respecter la loi. Grâce au regard vigilant de ces organisations, les mentalités sont en train de changer. Les entreprises et les administrations, qui croyaient gagner du temps et de l'argent en interprétant les règlements de manière cavalière, en ont perdu beaucoup. La coopération et le dialogue se révèlent plus fructueux à tous points de vue. C'est ce qu'a compris par exemple Energie de l'Ouest Suisse en signant récemment une convention avec l'Etat valaisan et le WWF au sujet du chantier de Cleuson-Dixence. D'autres projets moins connus se développent et se réalisent dans ce même esprit. Un résultat qui n'aurait pas été obtenu sans le droit de recours de ces organisations.

Pas les policiers de l'environnement

Ces dernières ne sont pas pour autant des fétichistes de la réglementation. En bonnes connaisseuses du terrain, elles savent bien que la protection de l'environnement s'est progressivement alourdie de multiples prescriptions détaillées et que les procédures sont devenues une véritable course d'obstacles pour les requérants. Elles ne prennent pas un plaisir particulier à jouer le rôle de policier de l'environnement. Aussi proposent-elles des modes d'action plus légers, moins bureaucratiques et qui contribuent tout aussi bien aux objectifs visés. La déréglementation dans ce domaine passe par la mise en place d'incitations économiques: taxes sur l'énergie, sur le CO₂, sur les engrais chimiques, responsabilité civile des pollueurs, consignation des emballages de boisson, écobonus. Ces mesures, les milieux politiques en parlent depuis longtemps déjà; Flavio Cotti en a annoncé à plusieurs reprises l'imminence, à tel point qu'une bonne partie de l'opinion est persuadée qu'elles sont déjà en vigueur. Si les milieux économiques ont vraiment besoin de plus de souplesse et d'autonomie dans leur action, ils doivent s'empresse d'appuyer ces propositions, conformes aux règles du marché. Cette manière de déréglementer est la seule qui conjugue les exigences de l'économie et celles de l'environnement: en effet elle empêche que quiconque puisse se soustraire aux coûts engendrés par son activité économique et préserve ainsi le capital des ressources naturelles, base indispensable de l'économie. ■

BALANCE DES REVENUS 1992

La disparité affichée

(ag) Régulièrement excédentaire, la balance des revenus a atteint en 1992, année de récession, un solde positif exceptionnellement élevé. De 14,6 milliards en 1991, il s'est élevé à 21,9 milliards.

La plus grosse variation provient du poste marchandises. De 7,1 milliards, le déficit s'est réduit à 896 millions. C'est le signe, là nous sommes bien en récession, que les investissements ou la consommation, alimentés pour l'essentiel par des importations ont baissé. Les exportations suisses (horlogerie, chimie) n'ont pas subi une chute parallèle.

En revanche, le rendement des services et surtout celui de la gigantesque fortune suisse placée à l'étranger dégagent les mêmes excédents.

Comme la demande intérieure de crédits s'est réduite, la Suisse plus que ja-

mais, situation internationalement enviable, peut être exportatrice de capitaux, y compris les banques.

Deux remarques. La baisse du taux de crédit bancaire suit avec retard (une année) le renversement de la tendance. Le délai est mis à profit par les banques pour reconstituer des réserves mises à mal. Le revenu excédentaire de la fortune suisse est pour une part distribué. On le retrouve notamment dans le dividende des grandes multinationales suisses. Quand il n'est pas distribué, il se retrouve en plus-value sur la cotation des actions.

L'excédent record traduit donc la récession et son chômage, mais aussi la richesse des autres, donc la disparité aggravée des situations individuelles.

Une certitude, le financement futur des investissements ne doit désormais poser aucun problème aux banques suisses. ■

Permis à points

Pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué ? Le permis à points devrait être un instrument pédagogique et non pas un simple carnet de tickets détachables.

(pi) En Suisse, les experts aiment s'inspirer des expériences allemandes, souvent parce que les experts eux-mêmes sont alémaniques mais aussi parce que notre voisin du nord a la réputation de ses robustes Mercedes. La France a gardé celle de ses sympathiques et marginales 2 CV, même si Citroën ne fabrique plus ce modèle depuis plusieurs années.

Prenez le permis à points. Lorsque le Bureau pour la prévention des accidents (BPA) imagine un modèle, il le fait davantage ressembler à celui, compliqué et peu transparent, qui existe en Allemagne, qu'à ce qui se pratique en France. Et pour bien faire suisse, on ajoute encore quelques subtilités qui rapprochent la gestion de son permis de la déclaration d'impôts. Rien n'y manque: ni les délais de carence, ni les soustractions et additions, ni les taux différenciés selon votre comportement durant les trois ans qui précèdent, ni les demi-points arrondis à l'unité inférieure.

On voudrait torpiller d'entrée de jeu le système que l'on ne s'y prendrait pas autrement.

Le système français est pourtant simple et apparemment efficace — encore que la durée de son application soit trop courte pour en tirer des conclusions définitives. Vous avez douze points au départ; vous en perdez de 1 à 6 pour chaque infraction commise pouvant menacer la sécurité des autres usagers de la route; lorsque votre capital est réduit à néant, votre permis perd sa validité; vous pouvez le repasser — théorie et pratique pour les jeunes conducteurs, la théorie et un entretien pédagogique pour les personnes ayant leur permis depuis plus de trois ans — après un délai d'attente de six mois. Enfin, vous pouvez «racheter» les points perdus: en ne commettant pas de fautes durant trois ans (votre capital de 12 points est reconstitué) ou en suivant un stage payant de seize heures (vous

recupérez 4 points, au maximum tous les deux ans).

Les cas de retrait de permis par suite de l'épuisement de son capital de points sont rares: en Allemagne, cinq retraits de permis sur cent sont dus au permis à points; en France, les données ne sont pas encore connues. Dans les deux pays, le but du permis à points n'est pas tant de retirer les autorisations de conduire que de rendre conscients les auteurs de fautes de moyenne importance dont on sait qu'ils risquent un jour ou l'autre de commettre l'irréparable. Et dans les deux pays, les retraits de permis en cas de faute grave ou d'accident existent en parallèle au permis à points.

Ce système ne constitue donc pas un moyen pour les conducteurs de «gérer» leurs fautes en fonction de l'état de leur capital de points comme le laissent entendre les détracteurs du système, mais bien une sorte de sonnette d'alarme, tant pour les autorités que pour les conducteurs eux-mêmes. Sonnette renforcée par un aspect éducatif, puisqu'il est possible de se «racheter» en ne commettant pas d'infractions ou en suivant des cours adaptés à ce genre de clientèle (le système proposé par le BPA ne prévoit hélas rien de tel). ■

LOGEMENT SOCIAL

Un financement à repenser

(jd) Si l'on s'en tient aux statistiques, tout va pour le mieux dans le domaine du logement. Ainsi à Genève, dont on connaît les difficultés en la matière, chaque logement est occupé par deux personnes seulement (fin 1990) pour un loyer mensuel de 238 francs par pièce (novembre 1991). Mais on sait que le diable se cache dans les variations par rapport à la moyenne: ceux qui sont logés depuis plusieurs années disposent en général de logements à des loyers abordables, alors que les nouveaux venus ou ceux qui sont obligés de déménager doivent mettre le prix fort. Ce n'est pas tant le nombre total de logements qui est en cause que l'inadéquation entre l'offre et la demande.

A Genève, l'aide de l'Etat a permis en partie de combler la différence entre la capacité financière d'une partie de la population et les prix du marché. Le

contribuable a subventionné le locataire. Aujourd'hui, l'Etat doit soutenir à raison de 45% les charges annuelles d'une HLM pour maintenir des loyers abordables.

Ce système a pourtant des limites dont la visibilité croît avec la situation préoccupante des finances publiques. D'une part l'aide publique au logement social n'a pas contribué à la réduction du coût réel de la construction; d'autre part à la fin de la période de subventionnement — vingt ans — le propriétaire n'est plus soumis à aucun contrôle alors même que les fonds propres engagés par lui sont inférieurs aux subventions de l'Etat durant cette période. Un puits sans fond.

Pour colmater ce puits, le syndicat interprofessionnel des travailleuses et des travailleurs (SIT) propose un modèle de financement à long terme qui permet de mettre sur le marché un stock

de logements bon marché. Le projet prévoit la construction annuelle de 500 logements sur des terrains publics ou à acquérir par l'Etat à des conditions favorables (déclassés limités de parcelles improductives de la zone agricole) et à des prix de revient limités. Dans un premier temps, des subventions assurent l'accès de ces logements aux milieux les plus défavorisés de la population. Les loyers, fixés en fonction du revenu, sont progressivement adaptés et conduisent à terme à l'auto-financement des immeubles. Sur la base des prix actuels, le SIT estime que sa proposition permet une économie de 24% par rapport à une opération traditionnelle de type HLM. En récupérant à terme sa mise, — dans une opération HLM de même envergure les collectivités publiques injectent environ 100 millions — l'Etat reste propriétaire des immeubles et dispose ainsi d'un parc de logements bon marché. A court terme ce projet contribuerait à soutenir le secteur de la construction en chute libre. ■

L'INVITÉ DE DP

«Inhumain et dégradant» ?

Michel Glardon

vice-président du comité vaudois de la Ligue suisse des droits de l'homme et député des Verts au Grand conseil vaudois.

La Suisse est très fière d'être à l'origine de la Convention européenne pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (CEPT) qu'elle a signée le 26 novembre 1987 et qui est entrée en vigueur le 1er février 1989. Nos autorités ont donc semble-t-il peu apprécié que le Comité pour la prévention de la torture (CPT) créé par la convention s'intéresse à nos institutions comme à de vulgaires prisons irlandaises ou aux commissariats turcs. Mais, dans l'ensemble, elles ont joué le jeu (c'est avec la police bernoise que cela a été le plus difficile...).

En juillet 1991, une délégation du CPT a donc effectué une série de visites et d'auditions. J'ai ainsi eu la chance de la rencontrer, avec quelques membres de feu le Groupe Action Prison, de la Ligue des droits de l'homme. Le Comité de défense des droits des prisonniers nous avait fourni un spécialiste: Jacques Fasel, en congé «officiel» ce jour-là.

Parmi les points que nous avons soulevés figurait en bonne place le régime dans les

douze cellules du quartier de haute sécurité des Etablissements de la Plaine de l'Orbe (pudiquement rebaptisé Division d'attente et d'observation — DAO — à son inauguration).

Le CPT fonctionne un peu comme le CICR: il adresse ses rapports au gouvernement qui décide librement de les rendre publics ou non. Au nom de la compétence cantonale en matière d'exécution des peines, le Conseil fédéral a traîné et ce n'est que le 26 janvier 1993 qu'il a publié le rapport de la CPT, daté du 5 mars 1992, avec ses réponses. La presse a notamment rendu compte de ce qui concerne les commissariats genevois.

Pour la DAO, le rapport du CPT est accablant: *«Les contacts quotidiens (...) se résument à celui avec le surveillant au moment de la distribution des repas et de l'extraction de la cellule pour la douche et la promenade (pour lesquelles ils sont également isolés). Au demeurant, les contacts avec d'autres personnels, y compris des travailleurs sociaux, sont des plus rares. (...) Les prisonniers, en fait, séjournent jusqu'à 23 heures [sur 24] dans des cellules équipées de fenêtres en verre blindé qui ne s'ouvrent pas. Le renouvellement de l'air et la régulation de la température sont assurés par un système d'air conditionné (uniquement réglable de l'extérieur), émettant un sifflement sourd et continu. (...) Aux EPO, l'isolement pour de longues périodes dans des conditions telles celles décrites, jointes à une absence totale de perspectives des prisonniers quant à la fin de ce régime spécial d'isolement, comporte un risque majeur de traitement inhumain et dégradant».*

L'intervention «européenne» n'a pas été inutile. Le Conseil fédéral répond que l'isolement est désormais subi en petits groupes. Les promenades, les douches (sic) ainsi que d'autres activités sont désormais réalisées en commun. La durée de l'isolement est limitée. Très bien.

Mais qu'en est-il d'un autre problème, fondamental: qui décide des limites de l'isolement? En d'autres termes: qui est compétent pour décider du placement en QHS et du retour en division commune? Quelles sont les voies de recours, les possibilités d'assistance judiciaire?

Dans sa réponse, le Conseil fédéral se contente de donner l'exemple de la réglementation... genevoise. Vue de loin (de Strasbourg par exemple, où siège le

CPT), la réponse peut paraître pertinente. Dans les faits, elle est parfaitement inadaptée et fallacieuse. Jeronimo Arnay-Aviles qui a passé près de dix ans à l'isolement à la DAO dépend du canton de Vaud, qui n'a pas de réglementation. Michel Peiry purge une condamnation à perpétuité pour le compte du Valais, qui n'a pas de réglementation. Etc.

Berne a-t-elle été induite en erreur par les renseignements en provenance d'Orbe ou Lausanne? Ce serait pour le moins léger. Berne s'est-elle moquée de Strasbourg? Ce serait de mauvais augure. Comme il n'y a pas de réplique et duplique entre le CPT et le Conseil fédéral, on ne saura pas le fin mot de l'histoire.

Ce qui est important, c'est que, d'urgence, ou bien les cantons participant au Concordat romand sur l'exécution des peines délèguent clairement leur compétence en matière de mise en QHS au canton de Vaud et que celui-ci en fixe les normes dans le règlement des EPO (ce serait le plus simple et assurerait une égalité de traitement dans le pénitencier). Ou bien que chaque canton romand se dote de la réglementation nécessaire, à l'image par exemple de ce qu'a fait Genève.

Sinon, il ne resterait qu'à espérer un retour rapide du CPT. Comme dans de vulgaires prisons irlandaises ou dans les commissariats turcs. ■

MÉDIAS

Le club de publicité de Berne a invité le nouveau directeur d'édition du *Bund* à faire un exposé; celui-ci est issu de la maison Ringier, nouvelle co-proprétaire du titre. Un quotidien bernois a titré le compte-rendu: «Ringier n'est pas une œuvre caritative». Autrement dit, il faut s'attendre à des changements en profondeur, les déficits de cette année, comme ceux de 1992, se comptant en nombres de sept chiffres.

Les PTT envisagent d'offrir une distribution matinale aux quotidiens qui ne bénéficient pas d'un service de distribution par porteurs. La *Berner Tagwacht* a fait ses calculs. Les frais de distribution actuels seraient multipliés par quatre, ce qui l'obligerait à augmenter de 60 francs le prix de l'abonnement annuel.

DP **Domaine Public**

Rédacteur responsable: Jean-Daniel Delley (jd)

Rédacteur: Pierre Imhof (pi)

Secrétaire de rédaction:

Frances Trezevant Honegger (fth)

Ont également collaboré à ce numéro:

André Gavillet (ag)

Yvette Jaggi (yj)

Charles-F. Pochon (cfp)

Jean-Claude Favez (jcf)

Sylviane Klein

Forum: Michel Glardon

Abonnement: 75 francs pour une année

Administration, rédaction: Saint-Pierre 1, case postale 2612, 1002 Lausanne

Téléphone: 021 312 69 10

Télécopie: 021 312 80 40 - CCP: 10-15527-9

Composition et maquette:

Frances Trezevant Honegger, Jean-Luc Seylaz

Impression:

Imprimerie des Arts et Métiers SA, Renens

Un coup de force qui ne fait pas une politique

C'est la répartition et non la collaboration qui l'a emporté dans le domaine de la formation des architectes en Suisse romande.

(jcf) Depuis des années, l'existence séparée de deux écoles d'architecture, l'une dans un cadre universitaire traditionnel, l'autre partie intégrante des formations d'ingénieurs, suscitait critiques et suggestions. A 60 km de distance, de taille modeste et comparable, les deux unités n'avaient-elles pas singulièrement évolué en direction l'une de l'autre ? Au début des années septante déjà, les experts chargés d'évaluer l'Ecole d'architecture de l'université de Genève (EAUG) alors en pleine crise avaient souligné les complémentarités existantes. Celles-ci auraient pu conduire à des collaborations, à des répartitions d'enseignements et même à des diplômes communs.

Ingérence fédérale inédite

Il y a quelques mois, la crise financière cantonale et fédérale relançait le mouvement. Mais le plan imaginé alors par les responsables de l'Ecole polytechnique et de l'Université de Genève est arrivé trop tard et ses propositions restaient timides au regard du champ des possibles. A la recherche d'un premier succès d'importance dans la tâche de coordination et de concentration des forces déléguée par Flavio Cotti, Heinrich Ursprung, directeur du groupement de la science et de la recherche, s'était déjà emparé du dossier. L'intervention de l'autorité fédérale à la mi-janvier 1993 a constitué une ingérence inédite par sa brutalité et son ampleur dans l'histoire de l'enseignement supérieur en Suisse, domaine de compétence principale des cantons et subsidiairement de la Confédération.

La formation des architectes va désormais se concentrer à Lausanne et Genève gardera des études et recherches de niveau post-grade. La mesure représentera pour le canton une économie d'environ 2,5 millions de francs et douze postes. Il y a des années, la tentative de regroupement des Ecoles de pharmacie avait échoué au bout du lac contre un lobby universitaire et politique. Cette fois la disparition de l'EAUG soulève

moins de vagues. Il est vrai que la réputation de l'Ecole ne s'est jamais rétablie, après la maladie infantile du gauchisme, et que les difficultés budgétaires atteignent cette fois les Hautes Ecoles dans leurs œuvres vives. Par ailleurs, le projet d'études post-grade genevois ne manque pas de séduction. Mais on peut se demander si les autorités universitaires parviendront à l'implanter dans la faculté d'accueil envisagée, celle des sciences économiques et sociales. Jusqu'à maintenant toutes les tentatives d'organiser institutionnellement des formations interdisciplinaires en-dehors des facultés ou par des voies inter-facultaires ont échoué. Face au bâtiment universitaire des Bastions, il est vrai, le Mur des réformateurs proclame fièrement qu'il n'est pas nécessaire de réussir pour entreprendre, ni de vaincre pour persévérer.

L'épisode de l'architecture, compte tenu de l'émotivité qui peut s'emparer parfois des acteurs politiques et universitaires lorsqu'on touche aux institutions existantes, annonce-t-elle un réalisme nouveau dans la difficile gestion des Hautes Ecoles ? Rien n'est moins certain. Le coup de force fédéral du début de l'année ne pourra se répéter aussi facilement dans d'autres domaines. Et même si cela était, la multiplication de telles décisions ne pourrait qu'aggraver les difficultés; elle ne fonderait pas une politique de l'enseignement supérieur en Suisse.

Transferts ou coupes linéaires ?

Le problème est complexe, car il met en cause d'une part la direction des universités, d'autre part les relations Confédération-cantons. Dans un précédent numéro (DP n° 1115), nous avons souligné la nécessité de trouver d'autres structures de décision pour permettre aux responsables universitaires de mieux tirer parti de la nécessaire autonomie des établissements et versé au débat l'exemple des universités californiennes. Les collaborations au deuxième cycle, les regroupements au troisième cycle

doivent faire l'objet d'évaluations sérieuses et disposer, à partir du moment où les décisions sont prises, d'un délai de réalisation qui corresponde au rythme du changement scientifique. Elles ne sont possibles que dans le cadre de contrats liant les secteurs intéressés, les universités et les pouvoirs publics et accompagnées de mesures d'incitation financière.

La crise actuelle n'est donc pas forcément le moment le plus favorable à de telles entreprises, mais elle crée une alternative claire: ou développer en transférant et en réallouant des ressources, ou diminuer linéairement et s'enfoncer dans le sous-développement. Jusqu'à maintenant, les Hautes Ecoles n'ont pu faire le choix que du second terme de l'alternative. Mais la pression augmente et met leurs directions au pied du mur.

C'est dire que face à l'Europe, qui aurait sur ce plan comme sur bien d'autres dynamisé les Hautes Ecoles, ce n'est pas de moins d'Etat que nous avons besoin. Mais de plus d'Etat, c'est-à-dire de projets, de décisions et de choix, déterminés non par les modes, mais par les besoins et les problèmes de la société. ■

BERNE

Etats généraux de la culture

(cfp) Les coupes budgétaires décidées par l'ancienne majorité de la ville de Berne avaient provoqué le lancement d'une pétition par les institutions culturelles menacées. Le succès a été total: la pétition a recueilli plus de 60 000 signatures. La nouvelle Municipalité a accepté le dialogue et réduit les coupes; elle a par ailleurs annoncé l'élaboration d'une conception globale de la politique culturelle; celle-ci définira les bases de l'encouragement à la culture ainsi que les économies à réaliser pour tenir compte de l'état des finances publiques. Il faudra que la ville puisse compter sur des participations substantielles du canton et de la région.

Une conférence culturelle qui réunira les intéressés et une délégation communale est prévue pour l'automne prochain. ■

Pauvres pères

Alors que les mères aspirent à devenir des femmes à part entière, les hommes recomposent leur rôle de père. Non sans mal. Parfois, cette nouvelle identité leur échappe, marginalisée qu'elle est par les traditions, la législation, les institutions. Les jeunes générations de pères doivent apprendre de nouveaux comportements correspondant à une redistribution des responsabilités. Qu'advient-il de leur autorité-virilité ?

Alors que le féminisme fait l'objet de nombreuses recherches, rares sont celles et ceux qui se sont penchés sur les problèmes que pourraient rencontrer ces «nouveaux pères». Dans un livre récent, Christine Castelain-Meunier aborde la problématique de la paternité contemporaine. Elle a interrogé des femmes et des hommes appartenant aux classes moyennes et dont le statut parental reflète la diversité des situations d'aujourd'hui: célibat, mariage, divorce, concubinage, monoparentalité, etc. Le schéma classique du couple est

légitimé par une argumentation en faveur du non-travail de la femme; il donne un poids très spécifique à la paternité traditionnelle. La différence de situation professionnelle — salaire plus élevé, possibilités de promotion — amène à différencier les rôles et à justifier le partage traditionnel des tâches. De manière générale, l'homme privilégie encore le travail à l'extérieur comme moyen d'affirmation de soi; son travail fonde son manque de prise en charge des tâches ménagères et éducatives. Le fait de détenir un pouvoir économique et social fait partie intégrante de son identité et le met en état de supériorité par rapport à la femme. Le travail domestique est dévalorisé: ce n'est pas un lieu d'affirmation et de sociabilisation. La relation femme-homme est fondée sur la supériorité et la domination sociale, culturelle et physique de l'homme sur l'univers domestique de la femme et des enfants. L'acceptation d'un partage égalitaire des tâches impose donc

aux pères la recherche de nouvelles valeurs et de nouveaux repères; pour s'affirmer, ils doivent se trouver une nouvelle identité.

Autrefois, le père n'avait pas accès à l'enfant. De cette distance symbolique résulterait l'image de l'autorité puissante et paternelle. De nos jours, nous recherchons la qualité de la relation, la sensibilité, le «feeling» avec l'enfant. La relation père-enfant devient ainsi une relation affective privilégiée.

Si, dans les faits, la mère qui travaille vit la double journée, l'homme choisit encore rarement de renoncer complètement ou en partie à sa carrière professionnelle; même s'il regrette le manque de contacts avec ses enfants.

Les «nouveaux pères» ne représentent encore que 20% des pères actuels et ce nouveau rôle ne va pas sans poser de problèmes. Non reconnus, ils subissent de nombreuses discriminations de la part des institutions et de l'administration. A partir des modèles familiaux connus, les couples doivent trouver les clés de la complémentarité, comment la construire, la gérer, la vivre.

Si la femme a neuf mois pour devenir mère, l'homme devient réellement père à l'accouchement et rien ne le prépare à ce rôle. L'apprentissage se fait «sur le tas», dans un esprit de pionnier. Paradoxalement, les femmes sollicitent la présence et la participation masculine durant la phase prénatale, mais elles créent une véritable chasse gardée autour de l'enfant après l'accouchement et en période d'allaitement. L'homme est souvent sollicité dans ce «royaume féminin», mais d'une certaine manière exclu des responsabilités que la mère s'attribue de droit, le jugeant inapte. Il est vrai que le «nouveau père» n'a pas de savoir-faire ancestral. Il doit improviser, innover, construire de toutes pièces son nouveau rôle et faire sa place avec les mêmes difficultés que connaissent les femmes qui veulent s'intégrer dans les bastions masculins.

La paternité contemporaine doit donc, pour se réaliser, bousculer le clivage reproduction/production, mettre en cause le machisme qui domine la femme, la sphère domestique et l'enfant, au nom de la supériorité sociale, culturelle et physique de l'homme, et conquérir les bastions féminins (foyer, petite enfance, enfance). Ce sont les conditions de la construction d'une parentalité à deux.

Sylviane Klein

Christine Castelain-Meunier: *Cramponnez-vous les pères*, Albin Michel, Paris 1992.

EN BREF

Le parti des Automobilistes bernois rêve de former une «opposition nationale» pour les prochaines élections cantonales au printemps 1994. L'aile blochérienne de l'UDC bernoise devrait faire scission pour les rejoindre.

Les seize Länder allemands ont tous des représentants directs à Bruxelles. Ils ont au total 97 collaborateurs. Les deux régions les mieux représentées sont la Bavière et Nordrhein-Westfalen, avec quinze délégués. La plus petite délégation est celle du Mecklembourg qui compte deux représentants. Le Bade-Wurtemberg, voisin de la Suisse comme la Bavière, en a sept. Ces représentants font du «lobbyisme» en faveur de leur région, pour que celles-ci ne passent pas à côté des aides européennes.

Le magazine allemand *Focus* publie une comparaison internationale, sur la base des chiffres de l'OCDE, des

dépenses étatiques en pourcentage du produit intérieur brut. Cette part varie entre 30,2% en Suisse et 59,5% en Suède. Pour le Japon, la proportion est de 31,5% et pour les Etats-Unis de 36,1%.

Ancien maire de Spiez, actuellement président du Conseil exécutif bernois, l'argovien Peter Widmer a souhaité devenir bernois. La commune de Spiez et le Grand conseil bernois ont accepté sa demande. Lors d'une session précédente, le Grand conseil avait refusé la citoyenneté bernoise à Rudolf Hafner, qui représente le canton au Conseil national, l'homme à l'origine de l'affaire des finances bernoises.

Cantons et demi-cantons n'ayant jamais eu de représentant direct au Conseil fédéral: Uri, Schwytz, Nidwald, Schaffhouse et Jura.

Cantons et demi-cantons n'ayant jamais eu de socialiste dans leur Conseil d'Etat: Valais, Obwald, Nidwald et Appenzell Rhodes Intérieures.